

# COMMUNE DE PRÉVONLOUP

Préavis n° 04-2024 au Conseil général

---

## **Demande d'un crédit de CHF 15'000.00 pour la réfection de la fontaine de la route de Romont**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

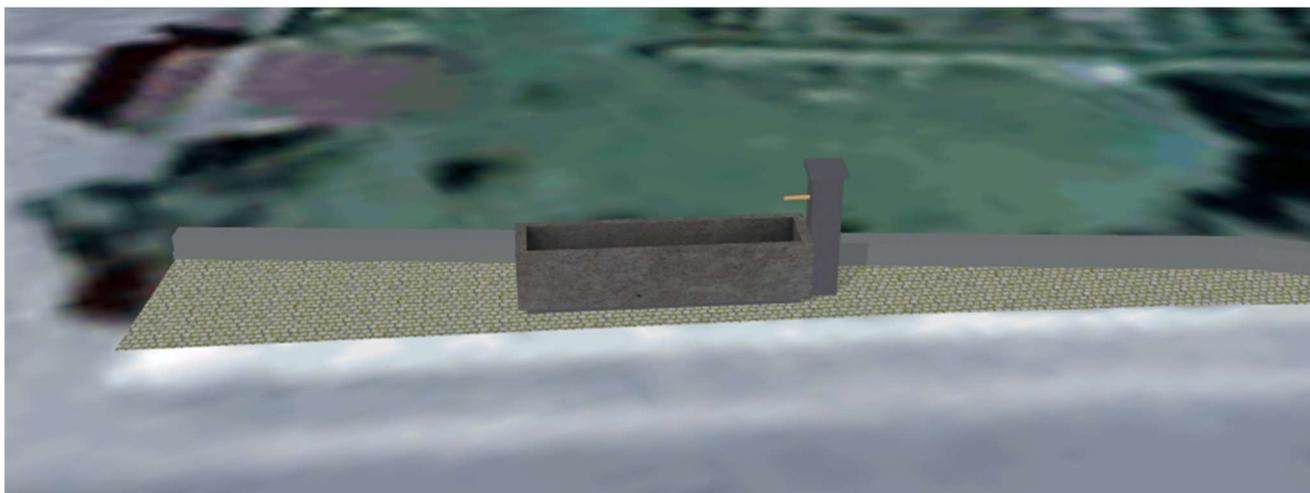
### **1. Situation**

La fontaine située à la Route de Romont est en attente de rénovation depuis la fin des travaux de la route, le raccordement de la conduite des fontaines est nécessaire pour que celle-ci puisse être alimentée par nos captages, ce raccordement étant fonctionnel depuis quelques mois, les travaux de réfection de cette fontaine peuvent être entrepris.



## 2. Travaux prévus

- Démontage des bassins et rénovation du bassin principal ;
- Suppression du petit bassin ;
- Création d'un socle pour adapter la hauteur du bassin ;
- Pose d'une chèvre en béton (identique fontaine route de Lucens) ;
- Pose de pavés granit autour de la fontaine (identique fontaine route de Lucens).



## 3. Coûts

Selon l'offre reçue, le total des travaux de maçonnerie sont estimés à CHF 11'000.00 TTC, sont à prévoir un montant de réserve de CHF 2'000.00 TTC pour les frais de raccordement de l'eau et un montant de CHF 2'000.00 TTC pour les divers et imprévus.

Le montant total à prévoir est de CHF 15'000.00 TTC.

## 4. Demande de crédit

Travaux de réfection de la fontaine TTC :	CHF 11'000.00
Travaux de raccordement TTC :	CHF 2'000.00
Divers et imprévus TTC :	CHF 2'000.00
<b>Total TTC :</b>	<b>CHF 15'000.00</b>

## 5. Conclusion

La Municipalité vous remercie à l'avance et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### Le Conseil Général de Prévonloup,

- vu le préavis municipal n° 04-2024,
- ouï le rapport de la commission ad-hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

- d'autoriser la Municipalité à procéder à la réfection de la fontaine de la route de Romont.
- d'octroyer un crédit maximum de CHF 15'000.00 TTC.
- d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux au moyen des liquidités courantes et à amortir cet investissement d'un montant maximum de CHF 15'000.00 par un prélèvement sur le fond pour investissement futur (bilan 9282.1) dont le solde actuel est de CHF 315'666.75.

Le Municipal responsable : Philippe Liniger

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



Alain Michel



La secrétaire :



Marie Rossier